CABINET MICHEL KLOPFER
CONSULTANTS FINANCES LOCALES

SESSION DE FORMATION

BUDGET 2019 ET PERSPECTIVES 2021-2022

CONCOURS D'ÉTAT ET PÉRÉQUATIONS DES DEPARTEMENTS

→ Comprendre et calculer les dotations de son département

→ Focus sur les nouveautés introduites en LFI 2020 : fusion des fonds assis sur les DMTO, adaptation du fonds de stabilisation, effets de la réforme fiscale

Date :
vendredi 13 mars 2020
de 9h30 à 17h

*Les contraintes financières s'exerçant sur le monde local complexifient la construction des budgets : **plus que jamais, il est indispensable d'être en mesure d'anticiper le plus précisément possible l'évolution des dotations et des fonds de péréquation dans les années à venir.***

*Depuis plusieurs années, les consultants du **Cabinet Michel Klopfer** ont bâti des outils permettant de modéliser les dotations d'Etat et les montants de péréquation verticale et horizontale s'appliquant à chaque catégorie de collectivité.*

- ✓ *En **2013**, CMK a assisté l'**Assemblée des départements de France** tout au long des négociations avec l'Etat qui ont conduit à l'instauration par la loi de finances pour 2014 du dispositif de compensation péréqué et du fonds de solidarité destiné à redistribuer les produits supplémentaires de droits de mutation.*
- ✓ *En **2014**, le **Sénat** a confié au Cabinet la réalisation d'une étude nationale sur l'impact de la « contribution au redressement des comptes publics » (ponction de 11 Md€ sur les concours aux collectivités).*
- ✓ *En **2015**, le **Sénat** a confié au Cabinet la réalisation de simulations modélisant l'impact de la réforme de la DGF prévue par la loi de finances pour 2016.*
- ✓ *En **2018** et **2019**, CMK est intervenu pour **l'Assemblée des Départements de France** en matière de simulations CSG et TVA ainsi que de péréquation horizontale.*

SESSION DE FORMATION

CONCOURS D'ÉTAT ET PÉRÉQUATIONS

OBJECTIFS

- ✓ Connaître les critères de calcul des principales dotations et fonds de péréquation horizontaux des départements et en projeter l'évolution sur plusieurs exercices
- ✓ Comprendre les enjeux liés aux arbitrages arrêtés en loi de finances et au Comité des finances locales
- ✓ Chiffrer les conséquences de la réforme des fonds de péréquation assis sur les droits de mutation qui entre en vigueur au 1er janvier 2020
- ✓ Anticiper les effets de la réforme fiscale et du transfert du foncier bâti sur le calcul des potentiels fiscaux/financiers et évaluer les gains ou les pertes induits

PROGRAMME DE LA FORMATION

① Rappel historique sur les règles de calcul des dotations et des outils de péréquation verticale (DPU et DFM, DCP, fonds exceptionnels et fonds de stabilisation) et horizontale (FPDMTO, FPCVAE, FSDRIF, fonds de solidarité, fonds de soutien interdépartemental)

② Analyse de l'évolution et de la répartition des concours d'Etat aux collectivités

③ Focus sur deux mesures adoptées en loi de finances pour 2020 : la fusion des fonds assis sur les DMTO et la création d'un nouveau reversement de 250 M€ alimenté par une quote-part de TVA nationale

④ Rappels sur les grands axes de la réforme fiscale et analyse des conséquences de la disparition du foncier bâti sur la péréquation départementale ainsi que des correctifs envisageables

⑤ Cas pratiques de modélisation, calcul des dotations des collectivités concernées, échanges et analyse de la situation de chacun des participants

SESSION LIMITÉE À 12 PARTICIPANTS AU MAXIMUM AFIN DE CONSERVER LE CARACTÈRE INTERACTIF DE LA FORMATION

Date : **vendredi 13 mars 2020**

Lieu : **Cabinet Michel Klopfer**
4 rue Galilée 75116 PARIS (métro Boissière – ligne 6)

Prix : **525 € HT** (630 € TTC)
pour une journée incluant le déjeuner

FORMULAIRE D'INSCRIPTION FORMATION « DOTATIONS » DU 13 MARS 2020

Nom ..... Prénom .....

Fonction .....

Organisme .....

Adresse .....

Téléphone ..... e-mail .....

Conditions de règlement :
mandat administratif de 630 € TTC à retourner (deux options possibles) :

- *par mail à cmk@cabinetmichelklopfer.fr*
- *par courrier au 4 rue Galilée 75116 PARIS*

Signature et cachet